# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU TERTIAIRE PUBLIC

LES OUTILS ET DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC

### Webinaire #2 - mardi 19 janvier 2021





# **Quelques infos préalables**

Vous pouvez poser des questions aux intervenants dans la section Questions/Réponses (Q&A)

Les présentations seront diffusées sur le site de l'AREC

Le webinaire est enregistré pour une diffusion en replay

Merci de bien penser à fermer micros et caméras

# Le programme

10h00	Accueil des participants et animation Marie-Laure Falque Masset, AREC
	Allocution d'ouverture Philippe Pelletier, président du Plan bâtiment durable
	Les outils de financement de la Banque des Territoires Thomas Sanchez, Banque des Territoires
	Les certificats d'économie d'énergie et le programma Pro-smen Marc Gendron, ATEE
	La mobilisation des financements sur les territoires Eric Kenda, ALEC-MVE
	Panorama d'outils Narjis Mimouni, AREC
	Conclusion Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la Région Île-de- France chargé de l'Écologie, du Développement durable et de l'Aménagement
12h00	Fin du webinaire

## Les intervenants



**Philippe Pelletier** 

Président du Plan Bâtiment Durable



### Jean-Philippe Dugoin-Clément

• Vice président du Conseil régional d'Île-de-France

## Les intervenants



**Thomas Sanchez** 

• Banque des Territoires



### **Marc Gendron**

• ATEE – Association Technique Energie Environnement



### **Eric Kenda**

• ALEC-MVE – Agence locale de l'énergie et du climat de l'Est Parisien



### **Narjis Mimouni**

• AREC, département énergie climat de L'Institut Paris Region

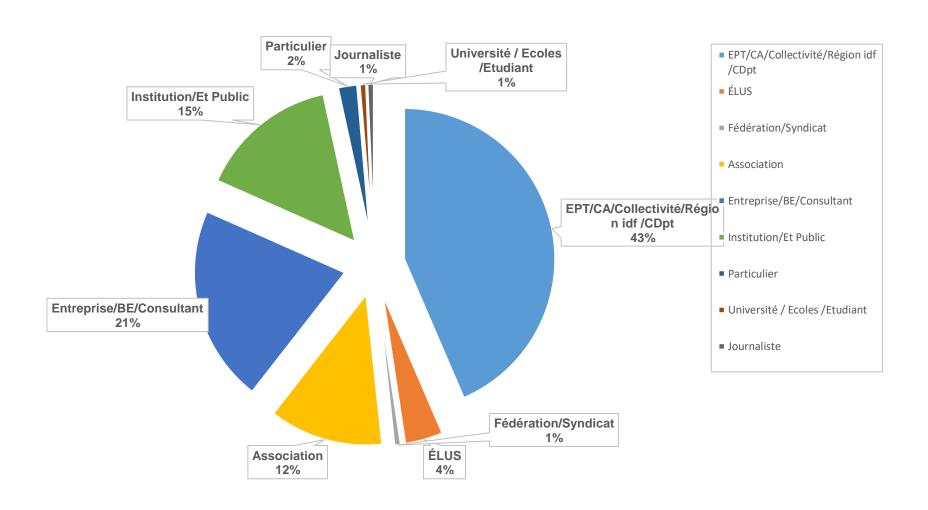


### **Animation**: Marie-Laure Falque Masset

• AREC, département énergie climat de L'Institut Paris Région

# Les participants

### Statistiques Inscriptions en % par type de structure



# Les autres outils juridiques et financiers



Les contrats publics

Les contrats de performance énergétique
Le programme Petites villes de demain de l'ANCT
La dotation de soutien à l'investissement local
Les aides des syndicats d'énergie
La facilité européenne pour les villes

# Contrats publics à disposition des collectivités pour la rénovation

### SYNTHÈSE MARCHÉ PUBLIC DE CONCEPTION-RÉALISATION

#### Marché global Non alloti

#### Maîtrise d'ouvrage:

**Publique** 

#### Mission de l'opérateur privé:

Études (phase conception)
Exécution de travaux (phase réalisation)

#### Contrainte:

Limité aux travaux de réhabilitation (existant)

#### Inconvénients:

Marché insécurisé (choix d'un marché dérogeant au principe de l'allotissement) Performance énergétique à engagement limité (aucune garantie constructeur)

#### Avantage:

Coûts financiers portés directement par la collectivité

### SYNTHÈSE MARCHÉ PUBLIC DE PERFORMANCE

#### Marché global:

Non alloti

#### Maîtrise d'ouvrage:

**Publique** 

#### Mission de l'opérateur privé:

Études (phase conception) et/ou exécution de travaux (phase réalisation) Exploitation ou maintenance

#### Contraintes:

Limité aux travaux de réhabilitation (existant) Engagements de performance mesurables

#### Inconvénient:

Nécessite la connaissance chiffrée des indicateurs de référence

#### Avantage:

Sanction en cas de non-atteinte des objectifs fixés Coûts financiers portés directement par la collectivité

### SYNTHÈSE MARCHÉ DE PARTENARIAT

#### Marché global:

Alloti ou non

#### Maîtrise d'ouvrage:

Privé

#### Mission de l'opérateur privé:

Études (phase conception)
Exécution de travaux (phase réalisation)
Exploitation
Maintenance

Gestion de mission de service public ou prestations de services

#### Contraintes:

Critère du bilan favorable

Seuils limites relatifs à la valeur du marché Réalisation d'une étude de soutenabilité budgétaire

#### Inconvénients:

Évaluation préalable et étude de soutenabilité budgétaire

#### Avantages:

L'opérateur est en charge du marché Engagement sur une performance énergétique



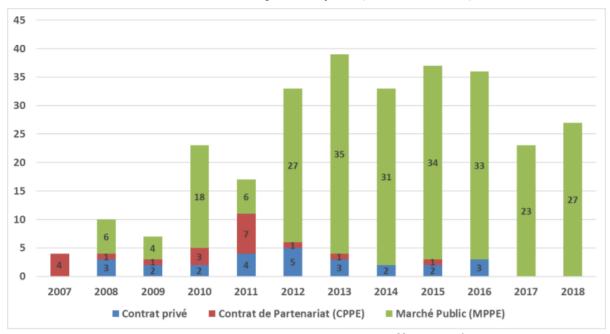
Publication disponibles sur le site de l'AREC

# Contrats de performance énergétique

Contrat entre le maître d'ouvrage et l'opérateur, titulaire du marché permettant de garantir durablement l'amélioration de la performance énergétique d'un ou plusieurs bâtiments. La diversité des CPE permet d'adapter le projet aux besoins de chaque maître d'ouvrage

Cet outil se traduit par un investissement dans des travaux, des fournitures et/ou des services. L'investissement peut être porté par le maître d'ouvrage ou par un tiers-investisseur.

Evolution entre 2007 et 2018 du nombre de CPE attribués en fonction de la nature juridique (Total : 289)



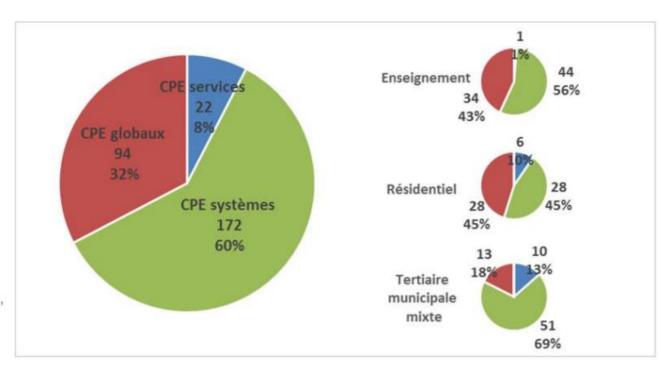
Chiffres de l'Observatoire national des CPE

# Contrats de performance énergétique

Répartition du nombre de CPE par nature d'investissement (Total : 288)

#### Trois catégories répertoriées :

- « CPE services » : actions d'optimisation et d'exploitation des systèmes dites « à faible investissement »
- « CPE systèmes » : actions d'optimisation et d'exploitation réunies avec des travaux portant uniquement sur les systèmes énergétiques
- « CPE globaux » : rénovations globales associant travaux sur le bâti, travaux sur les systèmes et actions d'optimisation et d'exploitation



Chiffres de l'Observatoire national des CPE

# Contrats de performance énergétique

### Quelques enseignements de l'Observatoire des CPE :

- Un marché des CPE stabilisé depuis 2015 mais qui peine à progresser
- Pour être en ligne avec les objectifs de la loi Elan (décret tertiaire) seuls les CPE globaux (travaux sur bâti et systèmes + optimisation/exploitation) ciblent des objectifs en cohérence.
- La tendance moyenne des CPE recensés se situe autour d'une économie d'énergie de 27% pour une durée d'engagement de 10 ans.
- Pour des économies d'énergie en-dessous de 30 %, les niveaux d'investissement sont plutôt faibles (<100 €/m²) et principalement concentrés sur les systèmes.

## Programme « Petites villes de demain »

- Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour
- Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.
- 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026) à l'échelle nationale



Trois piliers du programme :

- Le soutien en ingénierie
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain,
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées

Informations disponibles sur le site de l'ANCT : <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/</a>

# Dotation de soutien à l'investissement local des collectivités - des départements (DSIL - DSID)

Créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités (communes et EPCI) en faveur de l'équipement et du développement des territoires, la DSIL est destinée à la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants.

Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat (contrat de ruralité), signés entre l'État et les groupements de communes.

### Quels sont les projets éligibles à la DSIL ?

La loi fixe 6 familles d'opérations éligibles à un financement au titre des « Grandes priorités thématiques d'investissement » et parmi elles : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

### Auprès de qui dois-je déposer un dossier demande de subvention DSIL ?

Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture de département et prenez contact avec votre préfet de département ou sous-préfet de référence pour construire le financement de votre projet.

## Programmes de soutien des syndicats d'énergie

- A travers des missions d'accompagnement pour les questions de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux
- Valorisation des CEE: le SIPPEREC et le SIGEIF proposent à tous les acteurs publics d'Ile-de-France un dispositif commun pour valoriser leurs travaux d'économies d'énergie, par l'obtention de Certificats d'Economies d'Energies.
- **Subvention** des études et des travaux de rénovation pour les communes adhérentes:
  - Isolation
  - Menuiseries
  - Éclairage intérieur
  - Ventilation mécanique
  - Systèmes thermiques

enveloppes, taux et travaux selon les syndicats

 Accompagnement à la mise en œuvre et suivi des économies réalisées notamment via les Conseillers en énergie Partagés

Infos sur les sites:

http://www.sigeif.fr/

https://www.sipperec.fr/

https://www.sdesm.fr/

https://www.sey78.fr/

# Programme européen EU City Facility

- Objectif: fournir une aide au montage de projets d'investissement c'est-àdire un accompagnement technique, juridique et financier aux collectivités lauréates, qui leur permettra de concevoir un plan d'investissement en matière d'énergie durable, et de le mettre en œuvre.
- Facilite l'accès, notamment pour les municipalités de petite et moyenne taille, à la finance privée et aux financements européens
- Une **subvention forfaitaire de 60 000 €** : ce montant forfaitaire devra être utilisé pour élaborer un « concept d'investissement ». Il peut servir à financer du personnel interne ou à faire appel à des experts externes.
- Le concept d'investissement comprend une présentation du projet et des acteurs impliqués dans le projet, une analyse juridique des types d'investissements envisagés, une analyse des solutions de financement disponibles et un agenda des opérations.
- Plusieurs périodes de candidature en 2021 et 2022
- Contact pour la France: Patrick Biard, Directeur Europe et International, Agence Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement ce.france@eucityfacility.eu
- Infos sur le site de l'AREC : <a href="https://www.arec-idf.fr/facilite-europeenne-pour-les-villes-une-aide-de-leurope-pour-les-collectivites-locales.html">https://www.arec-idf.fr/facilite-europeenne-pour-les-villes-une-aide-de-leurope-pour-les-collectivites-locales.html</a>

# Merci de votre participation





# Email: <a href="maileone-naiset@institutparisregion.fr">marie-laure.falque-masset@institutparisregion.fr</a> <a href="maileone-naiset@institutparisregion.fr">narjis.mimouni@institutparisregion.fr</a>



